RÉSIDENCE DU CHÂTEAU

DISPOSITIF HÉBERGEMENT TEMPORAIRE SORTIE D'HOSPITALISATION

Quoi ?

Un **hébergement temporaire** d'une durée maximale de 30 jours avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé ou l'orientation vers une nouvelle structure d'accueil.

Pourquoi ?

Pour proposer un **hébergement sécurisé avec un reste à charge limité** et avec un **projet de retour à domicile.**
Ce dispositif n'a pas vocation à répondre à tous les motifs possibles de recours à l'hébergement temporaire comme par exemple le répit ou les vacances du proche aidant.

Pour qui ?

Les personnes âgées en perte d'autonomie, de 60 ans et plus, qui sont hospitalisées en court séjour ou dans des services d'urgence et qui ne relèvent plus de soins médicaux hospitaliers ni d'une orientation en service de soins et de rééducation (SSR) :

- Des **personnes âgées fragilisées par leur hospitalisation** qui sont seules ou isolées et/ou présentent une limitation ou une perte de leur capacité d'accomplir les actes de la vie quotidienne rendant nécessaire la mise en place d'une aide au retour à domicile (SAAD, SSIAD, etc.) parfois soumise à un certain délai d'organisation
- Des **personnes âgées dont le retour à domicile nécessitent l'aménagement du logement** et/ou des aides financières dont la mobilisation implique des délais plus longs que le temps d'hospitalisation
- Des **personnes âgées fatiguées/épuisées par leur passage en établissement de santé** qui ne peuvent retourner chez elles en raison de craintes, phobies post-chutes, fatigue incompatible avec une maison à étage, fractures, etc.

Comment ?

Transmission d'un dossier d'admission avec la mention Hébergement Temporaire Sortie Hospitalisation sur l'outil ***ViaTrajectoire*** ou **directement par téléphone** (procédure d'admission simplifiée).
Contactez Laurène Petrosillo
laurene.petrosillo@omeris.com
T. 04 72 28 50 70

Coût ?

Financement de l'ARS, le **reste à charge du résident est de 20€/jour**, 30 jours maximum + coût du tarif dépendance suivant le niveau GIR de la personne

Fin de séjour ?

Organisation du retour à domicile avec la famille ou les proches, les intervenants du service d'aide et d'accompagnement à domicile et le médecin traitant. Si nécessaire les différents services sociaux seront sollicités.

RÉSIDENCE DU CHÂTEAU
23 RUE JACQUES REYNAUD - 69800 SAINT-PRIEST
T. 04 72 28 50 70 - LAURENE.PETROSILLO@OMERIS.COM
WWW.OMERIS.COM